LE CHEVRYSIEN

Bulletin mensuel communal | novembre 2021

crédit photo - service communication - Chemin de Mollet

Crédit photo - canva

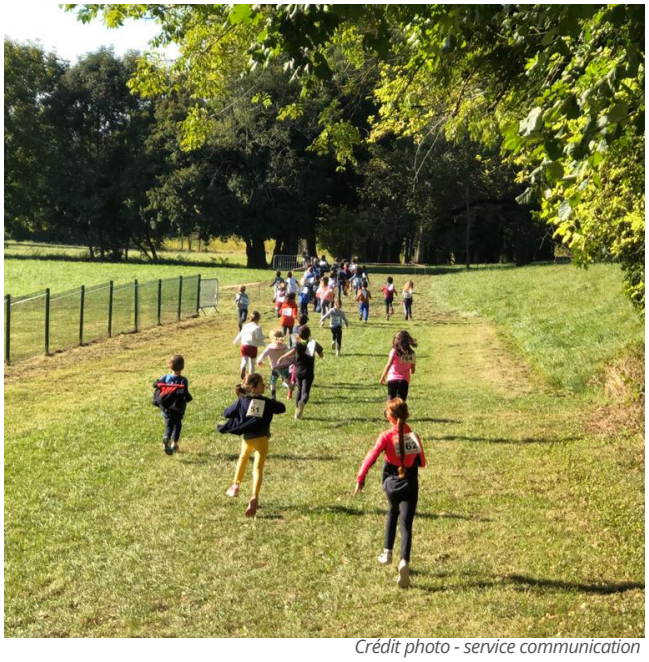

Crédit photo - service communication

VIE COMMUNALE - CITOYENNETÉ - PRÉVENTION - SPORT

Chevry

L'EDITO DE MONSIEUR LE MAIRE

Chers concitoyens,

Bien que nous ne puissions pas tout à fait parler d'un retour à la vie normale, après tant de mois passés avec le sentiment de vie mise entre parenthèses, le succès de la campagne vaccinale en France (74% de la population totale vaccinée) nous permet de renouer avec certaines activités et de voir nos proches et amis de manière un peu plus sereine. Le 19 octobre, les enfants des classes élémentaires ont pu laisser leurs masques à la maison pour se rendre à l'école, le département de l'Ain étant passé au niveau 1 du protocole sanitaire de l'Education Nationale. Néanmoins, nous vous rappelons que les gestes barrières continuent de s'appliquer – les adultes notamment sont toujours tenus de porter le masque dans un rayon de 50m autour des écoles.

Ce mois-ci vous retrouverez dans votre bulletin une page consacrée à la citoyenneté. Nous avons le privilège de vivre dans une République démocratique qui promeut l'égalité des droits entre les citoyens. Chaque Français majeur a le droit d'exprimer sa volonté et son opinion. L'inscription sur les listes électorales est la condition sine qua non pour exercer ce droit.

J'aimerais également vous parler de la vente de l'ancienne gare de Chevry, validée lors du conseil municipal du 16/06/2021.
Cette vente s'effectuera sous réserve d'une servitude d'affectation, afin que nous puissions décider de l'usage de notre patrimoine et valider un projet contribuant à la convivialité entre Chevrysien.nes.
Afin de permettre à chacun de se positionner sur cette vente un appel à projet sera lancé prochainement, nous vous communiquerons les informations prochainement.

Pour conclure cet édito, je laisse ma plume à mon adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse, Hana Pon Bilak qui a rendu, en notre nom à tous, hommage à Samuel Paty le 16 octobre dernier :

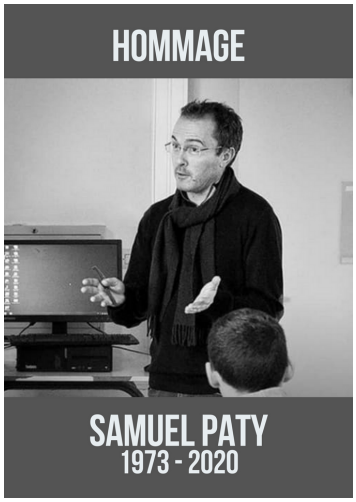

"*Un an après le terrible assassinat de Samuel Paty, alors que la France est tournée vers le procès des attentats de novembre 2015, les implications de cette tragédie sur la place de l'enseignant dans la société, sur le rôle de la pensée critique dans l'École, sont au centre des commémorations et de l'hommage rendu à ce professeur d'Histoire-Géographie.*
Par-delà Samuel Paty, c'est à tout le corps enseignant que nous consacrons aujourd'hui notre hommage : nous tenons à assurer tout notre soutien, notre gratitude et notre reconnaissance à tous ceux qui, outre la transmission de connaissances, apprennent à nos enfants la liberté de penser, la liberté d'expression et la liberté de conscience et forgent les futurs citoyens et citoyennes de la République. Jean Jaurès a écrit : « Il faut montrer aux enfants la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort. »

Nous avons tous un rôle à jouer pour faire vivre les valeurs qui ornent le fronton de nos mairies et défendre le principe de laïcité, à la fois condition du « vivre ensemble » et puissant facteur d'émancipation, contre tous les obscurantismes et tous les discours de haine qui inondent aujourd'hui l'espace public.

La laïcité est un principe fondamental de notre République. Elle protège la liberté de croire et celle de ne pas croire. Elle préserve la liberté de culte et la liberté de conscience. Elle promeut la tolérance et le respect de tous sans distinction. À chaque attentat, à chaque mort, nos ennemis tentent de remettre en question les fondements de notre République et de nous diviser en nous enfermant dans des prisons identitaires selon nos origines, nos religions ou nos croyances. Nous ne les laisserons pas gagner. Nelson Mandela a dit « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde."
Ensemble, continuons d'apprendre.

Amicalement, votre maire, David Munier

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Est approuvé :

- Le plan de financement pour **l'éclairage Public Chemin des Béchettes et Chemin de la Vie d'Az**
- Différentes **opérations budgétaires** entre dépenses et recettes d'investissements.
- **La limitation de l'exonération** de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **La demande de subvention** pour l'acquisition d'un logiciel (système d'information géographique) dont toutes les communes devront être équipées à partir du 1er janvier 2022. Dans le cadre du plan de relance, l'État a prévu une aide financière pour l'acquisition de ce logiciel.
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du centre bourg afin d'accompagner les services municipaux et les élus dans ce projet.
- **Le renouvellement de la location** du hangar « La décharge » route des châtelets.
- **La création d'un emploi contractuel d'ATSEM** à compter du 4 octobre jusqu'au 17 décembre pour 12 heures hebdomadaires.
- Tour de table et divers.

Fin de séance.
Le compte-rendu détaillé : https://www.ville-chevry.fr/conseils-municipaux

NOTRE DROIT DE VOTE

Lors des dernières élections régionales au printemps 2021, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une population en âge de voter d'environ 6,4 millions de personnes (8 millions auxquels on soustrait 20% de moins de 18 ans) le vainqueur, avec 55,17%, est crédité de près de 960 000 voix. 15% de la population en âge de voter a donné la majorité au nouveau Président de la Région. Ce chiffre très faible est notamment dû à une abstention de 66,63%.

Il faut considérer que le vote reste un des meilleurs moyens d'exprimer ses choix, ses attentes ou ses désirs lors de scrutins nationaux ou locaux qui ont de nombreuses répercutions sur notre vie quotidienne.

En 2022, deux nouveaux scrutins sont prévus, la Présidentielle (10 et 24 avril) et les Législatives (12 et 19 juin).
Voici un rappel du Ministère de l'Intérieur sur les conditions d'inscriptions sur les listes électorales : **« il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection (le 25 mars 2022 pour la Présidentielle, et le 6 mai 2022 pour les Législatives). Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour. Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous avez jusqu'au jour de l'élection (ou du référendum). »**

Sachez, d'autre part qu'« un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit d'office sur les listes électorales, s'il a accompli les démarches de recensement à 16 ans. »

La Mairie de Chevry fera tout son possible pendant cette période pour vous fournir toutes les informations nécessaires, et à son niveau vous accompagner si vous en avez besoin.

Les élections sont (qu'on souhaite y participer ou pas) un élément important de notre vie démocratique, plus l'engagement et la participation des citoyens sont importants, et plus leur résultat est fort et légitime.

Enfin, au niveau local, sachez que les élus communaux sont à votre disposition, et n'hésitez surtout pas à les interpeller soit directement quand vous pouvez les croiser, soit en demandant à les rencontrer à la Mairie, c'est aussi ça le débat démocratique.

Vous souhaitez voter et vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ?

Nous remercions encore une fois chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à notre défi sportif du 17 au 26 septembre, vous avez été nombreux à nous communiquer vos temps et vos photos et nous savons que vous avez été plus nombreux encore à avoir effectué nos tracés pour le plaisir, pour la performance, avec des amis, en pleine réflexion, pour le sport ! Ami-e-s de la compétition découvrez notre classement !

LE 2 KM

Nahel Rahmani	Minime	11 min 33
Nicole Reymond	Minime	18 min 48
Soren Pon Bilak	Poussin	12 min 25
Esther Charnay	Poussine	13 min 23
Priscille Charnay	Poussine	14 min 58
Loris Buccella	Benjamin	10 min 43
Frederico Buccella	Cadet Junior	10 min 43
Sandrine Rahmani	Master	15 min 39

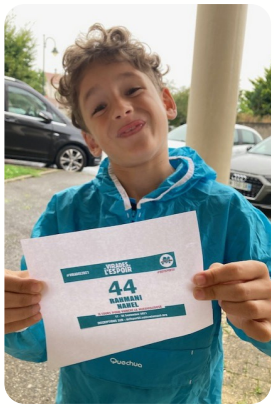

Nahel Rahmani au départ !

Sandrine Rahmani à l'arrivée !

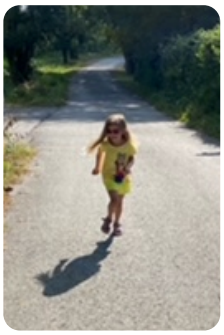
Nicole Reymond

NOS PROMENEURS

Apolline Charnay | 4 ans en 27 min 34 – bravo Apolline !!!
Carmelo et Isabelle Saitta en promenant le chien en 25 min 00
Colette Martin, Pollyanna Do Carmo en promenade avec les enfants en 25 min 00
Fabienne Deltenre en prenant des photos pour notre bulletin en 31 min 00
Christelle Verdier et compagnie

Nathalie Bokassa et compagnie

Famille Charnay - bravo les filles !

LE 6 KM

Dari Rahmani	Poussin	29 min 06
Tom Leroux	Sénior	32 min 59
Axel Petitfrere	Sénior	35 min 19
Mourad Rahmani	Master	29 min 06
David Munier	Master	35 min 36
Sophie Charney	Master	37 min 33

Dari et Mourad Rahmani

Christelle Verdier et compagnie

EN PROFITANT DU PAYSAGE...

Alexandra Royer et Hana Pon Bilak en 1h07
Charlotte Labadi et Axel Petitfrere en 1h17
Nathalie Bokassa et compagnie
Céline Gassan et compagnie

LE 10 KM

Laura Dufour	Sénior	46 min 00
Marion Becouze	Sénior	52 min 15
Benjamin Castel	Master	45 min 21
Guillaume Pon Bilak	Master	45 min 47
Samuel Cange	Master	58 min 25
Ludovic Charnay	Master	1h01
Emmanuel Dupuis	Master	1h02
David Topé	Master	1h04
Nicolas Royer	Master	1h05

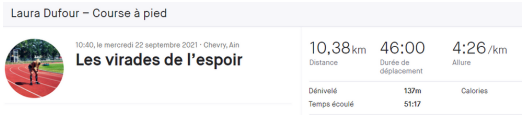

Championne nationale de course en montagne

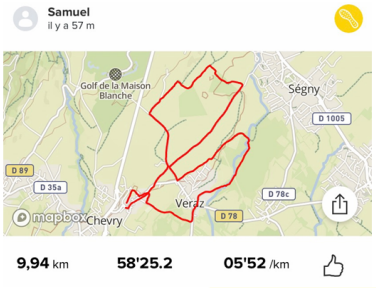

NOS MARCHEURS

Sandrine Batista 1h58
Marion Burkimsher 1h59
Sophie Cange et sa famille sous la pluie 2h35

Le cross des écoles s'est déroulé le vendredi 16 octobre.

Les enfants ont été fantastiques et étaient heureux de courir sous ce soleil automnal.

L'énergie et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Un immense merci à l'organisateur, aux directrices, aux enseignantes, aux parents d'élèves et à Intermarché Saint-Genis Pouilly qui a gracieusement distribué les goûters.

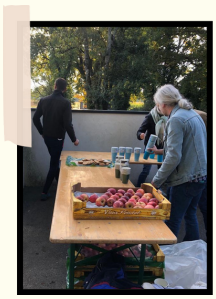

Tous ont contribué à faire de cet événement un réel succès !

Merci à tous !

Chevry pro - la parole aux professionnels

Sylvie Pont, Chevrysienne, est investie depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'accompagnement de personnes. "J'ai commencé ma carrière professionnelle en exerçant dans l'éducation spécialisée en France. Puis, je me suis orientée dans le secteur de la solidarité internationale en m'engageant dans des missions humanitaires (Ukraine, Albanie, Chine, Suisse, Niger, Tchad) sur différentes positions (éducatrice spécialisée, coordinatrice de projet, chargée RH)."

Après une formation de 3 années à la Haute Ecole du Travail Social de Genève, j'ai obtenu le diplôme de médiatrice.
Aujourd'hui, dans le cadre d'une micro-entreprise, je poursuis mon parcours professionnel dans l'accompagnement en pratiquant la médiation – c'est à dire en proposant mes compétences techniques et relationnelles au service de la gestion des conflits et de l'amélioration des relations humaines pour des structures (entreprises, organisations, associations) et des personnes (couple, fratrie, famille, voisins).

Un conflit, c'est quoi ?
« Le conflit, l'opposition entre les personnes, est omniprésent et incontournable dans la vie sociale ou individuelle. Il n'est pas rare d'avoir des conflits avec notre propre conscience lorsque des options opposées s'offrent à nous. Dans la vie quotidienne, les personnes ont des désaccords avec autrui à propos des intérêts, des façons de faire, des points de vue, des valeurs, des changements ». Fernando CARJAVAL SANCHEZ

Ma définition de la médiation
Je définis la médiation comme un processus de régulation créatif et réparateur des conflits visant l'épargne ou le désamorçage de la violence pour sauvegarder/restaurer/réparer le lien relationnel (familial, professionnel, social…).
Inscrite dans le temps, tournée vers l'avenir, reposant sur une logique de dignité des acteurs, la médiation s'intéresse à la relation interpersonnelle plutôt qu'à la relation à la loi (la médiation tient compte de la loi mais n'est pas régie par celle-ci) ; aux représentations et aux discours plutôt qu'aux faits.
La médiation est un dispositif pour désamorcer la violence en communiquant sur ce qui fait différend.

Ce processus est organisé par la médiatrice qui propose et garantit un cadre aux parties concernées, expertes de leur situation, pour échanger sur le conflit afin de trouver et construire ensemble des modalités acceptables de dialogue et de relation.

Sylvie PONT - 06 73 34 87 58 - www.mediationvibrations.com

LOCATIONS PONCTUELLES DES SALLES COMMUNALES

SALLE DES FÊTES

Située 168 rue Saint Maurice, la Salle des Fêtes est mise à la location pour les événements de particuliers et associations, domiciliés sur Chevry ou non.

Anniversaires, mariages, fêtes, réunions.. la Salle des Fêtes a une capacité de 320 personnes debout ou 150 assises.

La Salle des Fêtes est également le lieu de différents événements communaux (cérémonie des voeux, 11 novembre..) et fait office de bureau de vote lors des différentes élections.

Pour toute demande de disponibilité, merci d'adresser votre demande par mail à mairie@ville-chevry.fr

Tarifs, règlement d'utilisation et listes des pièces à fournir sont consultables sur le site de la mairie à l'adresse :

https://www.ville-chevry.fr/location-salles-communales

SALLE DU ROUSSILLON

Située juste en dessous de la Salle des Fêtes, la Salle du Roussillon a une capacité de 19 personnes et est réservée uniquement aux Chevrysiens.
Contacter la mairie pour toute demande de disponibilité.

Chevry opposition

Bonjour à Toutes et a tous,

Merci à vous pour vos messages sur notre page Facebook « chevry autrement» .

Notre liberté d'expression étant oppressée par ce bas de page, qui ne donne pas une véritable place au dialogue ,nous vous invitons à nous contacter sur notre page Facebook.

Beaucoup d'entre vous nous ont déjà fait part des problèmes du quotidien, des retards des travaux de l'école ,de la circulation grandissante sur nos routes d'antan ,etc..

Nous sommes à l'écoute de tous, et traiterons à votre demande vos sujets au conseil municipal !

Tous les chevrysiens ont droit à la parole !

Afin de respecter la libre expression de la liste minoritaire, les écrits transmis sont intégrés au bulletin communal sans modification, dans l'espace réservé conformément à l'article 83 de la loi du 7 août 2015 du CGCT et conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal de Chevry.

Ça se passe dans le Pays de Gex

NOVEMBRE 2021

- 5 novembre – Sortie nature : sur les traces de la faune sauvage – Gex
- **9 novembre – 9h30 à 11h30 - Ateliers prévention et bien vieillir : "et si je faisais de la place ?"**
  Ateliers gratuits 60 ans et plus - Pass sanitaire valide - inscription obligatoire - Salle des fêtes de Chevry
- 8 novembre – Don du sang – Salle Boby Lapointe – Saint Genis Pouilly
- **11 novembre - 10h30 cérémonie au Monument aux Morts suivie du vin d'honneur à la salle des fêtes**
  (passe sanitaire obligatoire pour accéder à la salle des fêtes)
- **16 novembre – 9h30 à 11h30 - Ateliers prévention et bien vieillir : "classement des documents personnels"**
  Ateliers gratuits 60 ans et plus - Pass sanitaire valide - inscription obligatoire - Salle des fêtes de Chevry
- 26 novembre – Journée - Marché de Noël Prévessins-Moëns
- **30 novembre –9h30 à 11h30 - Atelier prévention et bien vieillir : "restez chez soi ou partir"**
  Ateliers gratuits 60 ans et plus - Pass sanitaire valide - inscription obligatoire - Salle des fêtes de Chevry
- **du 29 novembre au 4 décembre de 9h à 12h - collecte de jouets au profit de l'association Arc-en-Ciel**

Le mois de novembre devient **MOVEMBER** !

Chaque année au mois de novembre, les hommes du monde entier sont invités à se laisser pousser la moustache dans le but de sensibiliser l'opinion publique et de lever des fonds pour la lutte contre le cancer de la prostate et des testicules, la santé mentale et la prévention des suicides chez les hommes. Movember qui est la contraction de « mo » abréviation de moustache en anglais et de « november ».

Ce mouvement organisé par la fondation Movember Foundation Charity a depuis 2003 financé plus de 1250 projets autour de la santé des hommes dans le monde !

Pour sensibiliser l'opinion publique, en parler, diffuser l'information, laissez pousser votre moustache !

Pour soutenir l'action en faisant un don :
https://www.facebook.com/MovemberFrance

À vos moustaches !

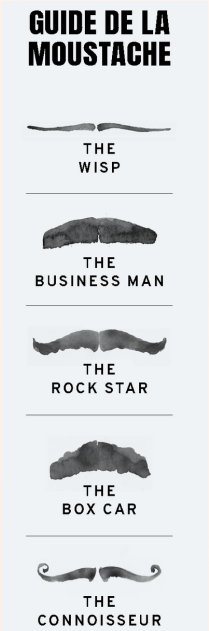

DÉCEMBRE 2021

- **4 décembre – 10h - 17h conférence Zéro Waste - salle du conseil - Mairie de Chevry**
- 05 décembre – trophée de la bûche de Noël - Crozet
- **14 décembre - 9h30 à 11h30 Atelier prévention et bien vieillir : "organiser son projet de changement"**
  Ateliers gratuits 60 ans et plus - Pass sanitaire valide - inscription obligatoire - Salle des fêtes de Chevry

Retrouvez toutes les animations culturelles sur le site de l'office du tourisme du Pays de Gex : https://www.paysdegex-montsjura.com/

C'était en octobre !

Comme chaque année, la vente de brioches initiée par le CCAS au profit de l'Adapei de l'Ain (association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) a été réalisée à la sortie des écoles Françoise Dolto et Sainte-Marie.
Ce sont 340 brioches qui ont été achetées et 918€ qui ont remis à l'association ! Bravo à tous pour votre soutien !

Mairie
230, route de Prost
01170 Chevry
Tél : 04 50 41 02 35
mairie@ville-chevry
www.ville-chevry.fr

Accueil mairie
Lundi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00

ETAT CIVIL

NAISSANCES

FOMBUENA EL MAGUERI Alba née le 1er septembre 2021

MARIAGES

PETITFRERE Axel/LABADI Charlotte le 9 octobre 2021

DÉCÈS

PELLETIER Pierre décédé le 12 septembre 2021

La blague du Chevrysien

"C'est deux œufs qui discutent.
Le premier dit à l'autre : "mais dis donc, t'aurais pu te raser ! "
Et l'autre de répondre : "mais t'es bête ou quoi, je suis un kiwi !! "

Vous avez envie de nous faire rire, de créer un jeu pour notre bulletin.
Une question à répondre, une devinette, une histoire drôle - contactez-nous à communication@ville-chevry.com

PNEUS NEIGE OBLIGATOIRES NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Conformément au décret n°2020-1264 paru au journal officiel le 18 octobre 2020, à compter de 2021, chaque année, en période hivernale, **du 1er novembre au 31 mars, il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige**, dans certaines communes des massifs montagneux dont le massif jurassien.

La commune de Chevry est concernée par cette obligation.

http://www.ain.gouv.fr/obligation-d-equipement-de-certains-vehicules-en-a6977.html

DÉCLARATION PRÉALABLE DU 15/09/2021 AU 15/10/2021

- **DP 00110321B0055** - 152 Rte du Creux de Naz Naz Dessous pour une piscine hors sol.
- **DP 00110321B0057** - 1518 Rte de la Source Naz Dessous pour une piscine.
- **DP 00110321B0058** - 79, route des Châtelets Véraz pour une modification et une création d'ouvertures en toiture et en façade Est.
- **DP 00110321B0059** - 187 chemin des Hutins Véraz pour une modification du portail et des portes de garage, création d'un portillon.
- **DP 00110321B0060** - 55, chemin des Golettes pour une installation photovoltaïque sur une toiture.
- **DP 00110321B0061** - 51, chemin du Moulin Véraz pour une clôture de bois ajourée.

NUMEROS UTILES

Urgences médicales	**15**
Gendarmerie	**17**
Pompiers	**18**
Violences femmes info *Gratuit et anonyme*	**39 19**
Protection des enfants en danger *Gratuit, 24h/24 - 7j/7*	**119**

Service de soins infirmiers à domicile	04 50 41 47 12
A.D.A.P.A	04 50 45 51 70
Allo CAF	08 20 25 01 70
Relais petite enfance Pays de Gex	04 50 41 04 11

Le Chevrysien : magazine édité par la commune de Chevry - Directeur de publication : David Munier
Rédaction : élus et agents municipaux
Infographie : élus et agents municipaux - Impression : élus et agents municipaux du papier recyclé